

PLATON, République, livre I (extrait), trad. E. Chambry (Wikisource)

Ecoute donc, dit-il. J'affirme que le juste n'est autre chose que l'avantageux au plus fort. Eh bien ! qu'attends-tu pour me louer ? Tu t'y refuseras !

Permetts que je comprenne d'abord ce que tu dis ; car, pour le moment, je ne saisis pas encore. Tu prétends que l'avantageux au plus fort est le juste. Mais cela, Thrasymaque, comment l'entends-tu ? Tu ne l'entends pas, en effet, de la façon suivante : Si Polydamas (22), le lutteur au pancrace, est plus fort que nous, et que la viande de bœuf soit avantageuse à l'entretien de ses forces, tu ne dis pas que, pour nous aussi, plus faibles que lui, cette nourriture soit avantageuse et, ensemble, (338d) juste ?

Tu es un impudent, Socrate, répondit-il ; tu prends mes propos par où tu peux leur faire le plus de mal !

Nullement, homme excellent, repris-je ; mais exprime-toi plus clairement.

Eh bien ! ne sais-tu pas que, parmi les cités, les unes sont tyranniques, les autres démocratiques, les autres aristocratiques ?

Comment ne le saurais-je pas ?

Or l'élément le plus fort, dans chaque cité, est le gouvernement ?

Sans doute.

Et chaque gouvernement établit les lois pour son propre avantage : la démocratie des lois démocratiques, la tyrannie des lois tyranniques et les autres de même ; ces lois établies, ils déclarent juste, pour les gouvernés, leur propre avantage, et punissent celui qui le transgresse comme violateur de la loi et coupable d'injustice. Voici donc, homme excellent, ce que j'affirme : dans toutes (339) les cités le juste est une même chose : l'avantageux au gouvernement constitué ; or celui-ci est le plus fort, d'où il suit, pour tout homme qui raisonne bien, que partout le juste est une même chose : l'avantageux au plus fort.

Maintenant, repris-je, j'ai compris ce que tu dis ; est-ce vrai ou non ? je tâcherai de l'étudier. Donc toi aussi, Thrasymaque, tu as répondu que l'avantageux était le juste - après m'avoir défendu de faire cette réponse (339b) ajoutant pourtant : l'avantageux « au plus fort ».

Petite addition, peut-être ? dit-il.

Il n'est pas encore évident qu'elle soit grande ; mais il est évident qu'il faut examiner si tu dis vrai. Je reconnais avec toi que le juste est quelque chose d'avantageux ; mais tu ajoutes à la définition, et tu affirmes que c'est l'avantageux au plus fort ; pour moi, je l'ignore : il faut l'examiner.

Examine, dit-il.

Je le ferai, poursuivis-je. Et dis-moi : ne prétends-tu pas qu'il est juste d'obéir aux gouvernants ?

Je le prétends. (339c)

Mais les gouvernants sont-ils infaillibles, dans chaque cité, ou susceptibles de se tromper ?

Certainement, répondit-il, ils sont susceptibles de se tromper.

Donc, quand ils entreprennent d'établir des lois, ils en font de bonnes et de mauvaises ?

Je le pense.

Est-ce que les bonnes sont celles qui instituent ce qui leur est avantageux, et les mauvaises ce qui leur est désavantageux ? Ou bien comment dis-tu ?

Ainsi.

Mais ce qu'ils ont institué doit être fait par les gouvernés, et en cela consiste la justice ?

Certes.

Donc, non seulement il est juste, selon toi de faire (339d) ce qui est à l'avantage du plus fort, mais encore le contraire, ce qui est à son désavantage.

Que dis-tu là ? s'écria-t-il.

Ce que tu dis toi-même, il me semble ; mais examinons-le mieux. N'avons-nous pas reconnu que, parfois, les gouvernants se trompaient sur leur plus grand bien, en prescrivant certaines choses aux gouvernés ? et que, d'autre part, il était juste que les gouvernés fissent ce que leur prescrivait les gouvernants ? Ne l'avons-nous pas reconnu ?

Je le crois, avoua-t-il.

Crois donc aussi, repris-je, que tu as reconnu juste (339e) de faire ce qui est désavantageux aux gouvernants et aux plus forts, lorsque les gouvernants donnent involontairement des ordres qui leur sont préjudiciables ; car tu prétends qu'il est juste que les gouvernés fassent ce qu'ordonnent les gouvernants. Alors, très sage Thrasymaque, ne s'ensuit-il pas nécessairement qu'il est juste de faire le contraire de ce que tu dis ? On ordonne, en effet, au plus faible de faire ce qui est désavantageux au plus fort.

Oui, par Zeus, Socrate, c'est très clair, dit Polémarque. (340)

Si du moins tu témoignes pour lui, intervint Clitophon.

Et qu'a-t-on besoin de témoin ? reprit-il. Thrasymaque, en effet, reconnaît lui-même que parfois les gouvernants donnent des ordres qui leur sont préjudiciables, et qu'il est juste que les gouvernés les exécutent.

En fait, Polémarque, exécuter les ordres donnés par les gouvernants est ce que Thrasymaque a posé comme juste.

En fait, Clitophon, il a posé comme juste l'avantageux au plus fort. Ayant posé ces deux principes, il a, d'autre (340b) part, reconnu que parfois les plus forts donnaient aux plus faibles et aux gouvernés des ordres qui leur étaient préjudiciables à eux-mêmes. De ces aveux il résulte que le juste n'est pas plus l'avantage du plus fort que son désavantage.

Mais, reprit Clitophon, il a défini avantageux au plus fort ce que le plus fort croit être à son avantage ; cela il faut que le plus faible le fasse, et c'est cela que Thrasymaque a posé comme juste.

Il ne s'est pas, s'écria Polémarque, exprimé de la sorte ! (340c)

Il n'importe, Polémarque, dis-je ; mais si maintenant Thrasymaque s'exprime ainsi, admettons que c'est ainsi qu'il l'entend. Et dis-moi, Thrasymaque : entendais-tu par juste ce qui semble avantageux au plus fort, que cela lui donne avantage ou non ? Dirons-nous que tu t'exprimes ainsi ?

Point du tout, répondit-il ; penses-tu que j'appelle celui qui se trompe le plus fort, au moment où il se trompe ?

Je le pensais, dis-je, quand tu reconnaissais que les (340d) gouvernants ne sont pas infaillibles, mais qu'ils peuvent se tromper.

Tu es un sycophante, Socrate, dans la discussion, reprit-il ; appelles-tu médecin celui qui se trompe à l'égard des malades, au moment même et en tant qu'il se trompe ? ou calculateur celui qui commet une erreur dans un calcul, au moment même où il commet cette erreur ? Non ; c'est par façon de parler, je pense, que nous disons : le médecin s'est trompé, le calculateur, le scribe se sont trompés. Mais je crois qu'aucun d'eux, dans la mesure où il est ce que nous l'appelons, ne se trompe jamais ; de sorte que, pour parler avec précision, puisque tu veux être précis, nul artisan ne se trompe. Celui qui se (340e) trompe, le fait quand sa science l'abandonne,

dans le moment où il n'est plus artisan ; ainsi, artisan, sage ou gouvernant, personne ne se trompe dans l'exercice même de ces fonctions, quoique tout le monde dise que le médecin s'est trompé, que le gouvernant s'est trompé. Admets donc que je t'aie répondu tout à l'heure en ce sens ; mais, à le dire de la façon la plus précise, le gouvernant, en tant que gouvernant, (341) ne se trompe pas, ne commet pas d'erreur en érigeant en loi son plus grand bien, qui doit être réalisé par le gouverné. Ainsi donc, comme au début, j'affirme que la justice consiste à faire ce qui est à l'avantage du plus fort.

Soit, dis-je, Thrasymaque ; te semblé-je un sycophante ?

Parfaitement, répondit-il.

Penses-tu que, de dessein prémédité, pour te nuire dans la discussion, je t'aie interrogé comme je l'ai fait ?

J'en suis sûr, dit-il. Mais tu n'y gagneras rien, car tu ne pourras te cacher pour me nuire, ni, ouvertement, m'avoir (341b) par la violence dans la dispute.

Je n'essaierai pas non plus, repris-je, homme bien-heureux ! Mais afin que rien de tel ne se reproduise, marque nettement si tu entends au sens vulgaire ou au sens précis, dont tu viens de parler, les mots de gouvernant, de plus fort, pour l'avantage de qui il sera juste que le plus faible agisse.

J'entends le gouvernant au sens précis du mot, répondit-il. Pour cela, essaie de me nuire ou de me calomnier, si tu peux - je ne demande pas de quartier. Mais tu n'en es pas capable ! (341c)

Imagines-tu que je sois fou au point d'essayer de tondre un lion ou de calomnier Thrasymaque ?

Tu viens pourtant de le tenter, bien que nul en cela aussi !

Assez de tels propos ! m'écriai-je. Mais dis-moi : le médecin au sens précis du terme, dont tu parlais tout à l'heure, a-t-il pour objet de gagner de l'argent ou de soigner les malades ? Et parle-moi du vrai médecin.

Il a pour objet, répondit-il, de soigner les malades.

Et le pilote ? le vrai pilote, est-il chef des matelots ou matelot ?

Chef des matelots. (341d)

Je ne pense pas qu'on doive tenir compte du fait qu'il navigue sur une nef pour l'appeler matelot ; car ce n'est point parce qu'il navigue qu'on l'appelle pilote, mais à cause de son art et du commandement qu'il exerce sur les matelots.

C'est vrai, avoua-t-il.

Donc, pour le malade et le matelot il existe quelque chose d'avantageux ?

Sans doute.

Et l'art, poursuivis-je, n'a-t-il pas pour but de chercher et de procurer à chacun ce qui lui est avantageux ?

C'est cela, dit-il.

Mais pour chaque art est-il un autre avantage que d'être aussi parfait que possible (23).?

(341e) Quel est le sens de ta question ?

Celui-ci dis-je. Si tu me demandais s'il suffit au corps d'être corps, ou s'il a besoin d'autre chose, je te répondrais : « Certainement il a besoin d'autre chose. C'est pourquoi l'art médical a été inventé parce que le corps est défectueux et qu'il ne lui suffit pas d'être ce qu'il est. Aussi, pour lui procurer l'avantageux, l'art s'est organisé. » Te semblé-je, dis-je, en ces paroles, avoir raison ou non ? (342)

Tu as raison, répondit-il.

Mais quoi, la médecine même est-elle défectueuse ? en général un art réclame-t-il une certaine vertu - comme les yeux la vue, ou les oreilles l'ouïe, à cause de quoi ces organes ont besoin d'un art qui examine et leur procure l'avantageux pour voir et pour entendre ? Et dans cet art même y a-t-il quelque défaut ? Chaque art réclame-t-il un autre art qui examine ce qui lui est avantageux, celui-ci à son tour un autre semblable, et ainsi à l'infini ? Ou bien examine-t-il lui-même ce (342b) qui lui est avantageux ? Ou bien n'a-t-il besoin ni de lui-même ni d'un autre pour remédier à son imperfection (24) ? Car aucun art n'a trace de défaut ni d'imperfection, et ne doit chercher d'autre avantage que celui du sujet auquel il s'applique lui-même, lorsque véritable, étant exempt de mal et pur, aussi longtemps qu'il reste rigoureusement et entièrement conforme à sa nature. Examine en prenant les mots dans ce sens précis dont tu parlais. Est-ce ainsi ou autrement ?

Ce me semble ainsi, dit-il.

(342c) Donc, repris-je, la médecine n'a pas en vue son propre avantage, mais celui du corps.

Oui, reconnut-il.

Ni l'art hippique son propre avantage, mais celui des chevaux ; ni, en général, tout art son propre avantage - car il n'a besoin de rien - mais celui du sujet auquel il s'applique.

Ce me semble ainsi, dit-il.

Mais, Thrasymaque, les arts gouvernent et dominent le sujet sur lequel ils s'exercent.

Il eut bien de la peine à m'accorder ce point.

Donc, aucune science n'a en vue ni ne prescrit l'avantage du plus fort, mais celui du plus faible, du sujet (342d) gouverné par elle.

Il m'accorda aussi ce point à la fin, mais après avoir tenté de le contester ; quand il eut cédé : Ainsi, dis-je, le médecin, dans la mesure où il est médecin, n'a en vue ni n'ordonne son propre avantage, mais celui du malade ? Nous avons en effet reconnu que le médecin, au sens précis du mot, gouverne les corps et n'est point homme d'affaires (25). Ne l'avons-nous pas reconnu ?

Il en convint.

Et le pilote, au sens précis, gouverne les matelots, mais n'est pas matelot ? (342e) Nous l'avons reconnu.

Par conséquent, un tel pilote, un tel chef, n'aura point en vue et ne prescrira point son propre avantage, mais celui du matelot, du sujet qu'il gouverne.

Il en convint avec peine.

Ainsi donc, Thrasymaque, poursuivis-je, aucun chef, quelle que soit la nature de son autorité, dans la mesure où il est chef, ne se propose et n'ordonne son propre avantage, mais celui du sujet qu'il gouverne et pour qui il exerce son art ; c'est en vue de ce qui est avantageux et convenable à ce sujet qu'il dit tout ce qu'il dit et fait tout ce qu'il fait.

Nous en étions à ce point de la discussion, et il était (343) clair pour tous que la définition de la justice avait été retournée, lorsque Thrasymaque, au lieu de répondre :

Dis-moi, Socrate, s'écria-t-il, as-tu une nourrice ?

Quoi ? répliquai-je, ne vaudrait-il pas mieux répondre que de poser de telles questions ?

C'est que, reprit-il, elle te néglige et ne te mouche pas quand tu en as besoin, puisque tu n'as pas appris d'elle à distinguer moutons et berger.

Pourquoi dis-tu cela ? demandai-je.

(343b) Parce que tu t'imagines que les bergers et les bouviers se proposent le bien de leurs moutons et de leurs boeufs, et les engraisent

et les soignent en vue d'autre chose que le bien de leurs maîtres et le leur propre. Et, de même, tu crois que les chefs des cités, ceux qui sont vraiment chefs, regardent leurs sujets autrement qu'on regarde ses moutons, et qu'ils se proposent un autre but, jour et nuit, que de tirer d'eux un profit personnel. Tu es allé (343c) si loin dans la connaissance du juste et de la justice, de l'injuste et de l'injustice, que tu ignores que le juste, en réalité, est un bien étranger (26), l'avantage du plus fort et de celui qui gouverne, et le préjudice propre de celui qui obéit et qui sert ; que l'injustice est le contraire et qu'elle commande aux simples d'esprit et aux justes ; que les sujets travaillent à l'avantage du plus fort et (343d) font son bonheur en le servant, mais le leur de nulle manière. Voici, ô très simple Socrate, comment il faut l'envisager : l'homme juste est partout inférieur à l'injuste. D'abord dans le commerce, quand ils s'associent l'un à l'autre, tu ne trouveras jamais, à la dissolution de la société, que le juste ait gagné, mais qu'il a perdu ; ensuite, dans les affaires publiques, quand il faut payer des contributions, le juste verse plus que ses égaux, l'injuste moins ; quand, au contraire, il s'agit de recevoir, l'un ne (343e) touche rien, l'autre beaucoup. Et lorsque l'un et l'autre occupent quelque charge, il advient au juste, si même il n'a pas d'autre dommage, de laisser par négligence péricliter ses affaires domestiques, et de ne tirer de la chose publique aucun profit, à cause de sa justice. En outre, il encourt la haine de ses parents et de ses connaissances, en refusant de les servir au détriment de la justice ; pour l'injuste, c'est tout le contraire. Car j'entends par (344) là celui dont je parlais tout à l'heure, celui qui est capable de l'emporter hautement sur les autres ; examine-le donc si tu veux discerner combien, dans le particulier, l'injustice est plus avantageuse que la justice. Mais tu le comprendras de la manière la plus facile si tu vas jusqu'à la plus parfaite injustice, celle qui porte au comble du bonheur l'homme qui la commet, et ceux qui la subissent et ne veulent point la commettre, au comble du malheur. Cette injustice est la tyrannie qui, par fraude et par violence, s'empare du bien d'autrui : sacré, profane, particulier, public, et non pas en détail, mais tout d'une fois. Pour chacun de ces délits, l'homme qui se laisse (344b) prendre est puni et couvert des pires flétrissures - on traite, en effet, ces gens qui opèrent en détail, de sacrilèges, trafiquants d'esclaves, perceurs de murailles, spoliateurs, voleurs, suivant l'injustice commise. Mais lorsqu'un homme, en plus de la fortune des citoyens, s'empare de leur personne et les asservit, au lieu de recevoir ces noms honteux il est appelé heureux et fortuné, non seulement par les citoyens, mais encore par tous ceux (344c) qui apprennent qu'il a commis l'injustice dans toute son étendue ; car ils ne craignent pas de commettre l'injustice ceux qui la blâment : ils craignent de la souffrir. Ainsi, Socrate, l'injustice poussée à un degré suffisant est plus forte, plus libre, plus digne d'un maître que la justice, et, comme je le disais au début, le juste consiste dans l'avantage du plus fort, et l'injuste est à soi-même avantage et profit (27).

Ayant ainsi parlé, Thrasymaque pensait à s'en aller, d'après avoir, comme un baigneur, inondé nos oreilles de son impétueux et abondant discours. Mais les assistants ne lui le permirent pas et le forcèrent de rester pour rendre compte de ses paroles. Moi-même l'en priai avec instance et lui dis : O divin Thrasymaque, après nous avoir lancé un pareil discours tu songes à t'en aller, avant d'avoir montré suffisamment ou appris si la chose est telle ou différente ? Penses-tu que ce soit une petite entreprise de définir la règle de vie que chacun de nous (344e) doit suivre pour vivre de la façon la plus profitable ?

Pensé-je, dit Thrasymaque, qu'il en soit autrement ?

Tu en as l'air, repris-je - ou bien tu ne te soucies point de nous et tu n'as cure que nous menions une vie pire ou meilleure, dans l'ignorance de ce-que tu prétends savoir. Mais, mon bon, prends la peine de nous instruire (345) aussi : tu ne feras pas un mauvais placement en nous obligeant, nombreux comme nous sommes. Car, pour te dire ma pensée, je ne suis pas convaincu, et je ne crois pas que l'injustice soit plus profitable que la justice, même si l'on a liberté de la commettre et si l'on n'est pas empêché de faire ce que l'on veut. Qu'un homme, mon bon, soit injuste et qu'il ait pouvoir de pratiquer l'injustice par fraude ou à force ouverte : je ne suis point pour cela persuadé qu'il en tire plus de profit que de la justice. (345b) Peut-être est-ce aussi le sentiment de quelque autre d'entre nous, et non pas seulement le mien ; persuade-nous donc, homme divin, de manière satisfaisante, que nous avons tort de préférer la justice à l'injustice.

Et comment te persuaderai-je si je ne l'ai fait par ce que je viens de dire ? Que ferai-je encore ? Faut-il que je prenne mes arguments et te les enfonce dans la tête ?

Par Zeus ! m'écriai-je, halte-là ! Mais d'abord, tiens-toi dans les positions prises, ou, si tu en changes, fais-le clairement et ne nous trompe pas. Maintenant, tu vois, (345c) Thrasymaque - pour revenir à ce que nous avons dit - qu'après avoir donné la définition du vrai médecin tu n'as pas cru devoir garder rigoureusement celle du vrai berger. Tu penses qu'en tant que berger il engraisse ses moutons non pas en vue de leur plus grand bien, mais, comme un gourmand qui veut donner un festin, en vue de la bonne chère, ou comme un commerçant, (345d) en vue de la vente, et non comme un berger. Mais l'art du berger ne se propose que de pourvoir au plus grand bien du sujet auquel il s'applique - puisqu'il est lui-même suffisamment pourvu des qualités qui assurent son excellence, tant qu'il reste conforme à sa nature d'art pastoral. Par la même raison je croyais tout à l'heure que nous étions forcés de convenir que tout gouvernement, en tant que gouvernement, se propose uniquement le plus grand bien du sujet qu'il gouverne et dont il a charge, qu'il s'agisse d'une cité ou d'un particulier. Mais (345e) toi, penses-tu que les chefs des cités, ceux qui gouvernent vraiment, le fassent de bon gré ?

Si je le pense ? Par Zeus, j'en suis sûr !

Mais quoi ! Thrasymaque, repris-je, les autres charges, n'as-tu pas remarqué que personne ne consent à les exercer pour elles-mêmes, que l'on demande au contraire une rétribution, parce que ce n'est pas à vous que profite leur exercice, mais aux gouvernés ? Puis, réponds à ceci : (346) ne dit-on pas toujours qu'un art se distingue d'un autre en ce qu'il a un pouvoir différent ? Et, bienheureux homme, ne réponds pas contre ton opinion, afin que nous avancions un peu !

Mais c'est en cela, dit-il, qu'il se distingue.

Et chacun ne nous procure-t-il pas un certain bénéfice particulier et non commun à tous, comme la médecine la santé, le pilotage la sécurité dans la navigation, et ainsi des autres ?

Sans doute.

Et l'art du mercenaire le salaire ? car c'est là son pouvoir propre. Confonds-tu ensemble la médecine et (346b) le pilotage ? Ou, à définir les mots avec rigueur, comme tu l'as proposé, si quelqu'un acquiert la santé en gouvernant un vaisseau, parce qu'il lui est avantageux de naviguer sur mer, appelleras-tu pour cela son art médecine ?

Certes non, répondit-il.

Ni, je pense, l'art du mercenaire, si quelqu'un acquiert la santé en l'exerçant.

Certes non.

Mais quoi ! appelleras-tu la médecine art du mercenaire parce que le médecin, en guérissant, gagne salaire ?

Non, dit-il. (346c)

N'avons-nous pas reconnu que chaque art procure un bénéfice particulier ?

Soit, concéda-t-il.

Si donc tous les artisans bénéficient en commun d'un certain profit, il est évident qu'ils ajoutent à leur art un élément commun dont ils tirent profit ?

Il le semble, dit-il.

Et nous disons que les artisans gagnent salaire parce qu'ils ajoutent à leur art celui du mercenaire. Il en convint avec peine.

(346d) Ce n'est donc pas de l'art qu'il exerce que chacun retire ce profit qui consiste à recevoir un salaire ; mais, à l'examiner avec rigueur, la médecine crée la santé, et l'art du mercenaire donne le salaire, l'architecture édifie la maison, et l'art du mercenaire, qui l'accompagne, donne le salaire, et ainsi de tous les autres arts : chacun travaille à l'oeuvre qui lui est propre et profite au sujet auquel il s'applique. Mais, si le salaire ne s'y ajoutait pas, est-ce que l'artisan profiterait de son art ?

Il ne le semble pas, dit-il.

(346e) Et cesse-t-il d'être utile quand il travaille gratuitement ?

Non, à mon avis.

Dès lors, Thrasymaque, il est évident qu'aucun art ni aucun commandement ne pourvoit à son propre bénéfice, mais, comme nous le disions il y a un moment, assure et prescrit celui du gouverné, ayant en vue l'avantage du plus faible et non celui du plus fort. C'est pourquoi, mon cher Thrasymaque, je disais tout à l'heure que personne ne consent de bon gré à gouverner et à guérir les maux d'autrui, mais qu'on demande salaire, (347) parce que celui qui veut convenablement exercer son art ne fait et ne prescrit, dans la mesure où il prescrit selon cet art, que le bien du gouverné ; pour ces raisons, il faut donner un salaire à ceux qui consentent à gouverner, soit argent, soit honneur, soit châtement s'ils refusent (28).

Comment dis-tu cela, Socrate ? demanda Glaucon ; je connais en effet les deux salaires, mais j'ignore ce que tu entends par châtement donné en guise de salaire.

Tu ne connais donc point le salaire des meilleurs, ce (347b) pour quoi les plus vertueux gouvernent, quand ils se résignent à le faire. Ne sais-tu pas que l'amour de l'honneur et de l'argent passe pour chose honteuse et l'est en effet ?

Je le sais, dit-il.

A cause de cela, repris-je, les gens de bien ne veulent gouverner ni pour les richesses ni pour l'honneur ; car ils ne veulent point être traités de mercenaires en exigeant ouvertement le salaire de leur fonction, ni de voleurs en tirant de cette fonction des profits secrets ; ils n'agissent pas non plus pour l'honneur : car ils ne sont point ambitieux. Il faut donc qu'il y ait contrainte et châtement (347c) pour qu'ils consentent à gouverner - c'est pourquoi prendre le pouvoir de son plein gré, sans que la nécessité vous y contraigne, risque d'être taxé de honte - et le plus grand châtement consiste à être gouverné par un plus méchant que soi, quand on ne veut pas gouverner soi-même ; dans cette crainte me semblent agir, lorsqu'ils gouvernent, les honnêtes gens, et alors ils vont au pouvoir non comme vers un bien, pour jouir de lui, mais comme vers une tâche nécessaire, qu'ils ne peuvent confier à de (347d) meilleurs qu'eux, ni à des égaux. Si une cité d'hommes bons venait à l'existence (29), il semble qu'on y lutterait pour échapper au pouvoir comme maintenant on lutte pour l'obtenir, et là il deviendrait clair que le véritable gouvernant n'est point fait, en réalité, pour chercher son propre avantage, mais celui du gouverné ; de sorte que tout homme sensé choisirait plutôt d'être obligé par un autre que de se donner peine à obliger autrui (30). Je n'accorde donc nullement à Thrasymaque que la (347e) justice soit l'intérêt du plus fort.